



Depart d un enfant mineur a etranger

Par **menou olivier**, le **19/12/2017** à **13:51**

Bonjour.

Mon ex-femme,remarié avec un militaire,m'annonce ce matin qu'ils partent avec mon fils de 16 ans vivre à Dakar.

Quel droit j'ai ? je suis contre bien-sur.

Elle m'indique en même temps,qu'elle fait appel au juge pour changer les droits de gardes. je me trouve démunie et surtout je ne sais pas quoi faire.

Je vous remercie de vos réponses et surtout si ce cas vous est arrivé.

Par **youris**, le **19/12/2017** à **16:13**

bonjour,

vous pouvez également saisir le JAF puisque vos droits de garde ne seront plus respectés.

vous pouvez demander en préfecture une mesure d'opposition à sortie du territoire.

vous pouvez consulter ces liens:

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/conseils-aux-familles/enlevements-d-enfants-vers-l-etranger/article/comment-prevenir-un-deplacement-illicite>

<http://maprocedure.fr/divorce/enfants/240-ai-je-besoin-d-une-autorisation-de-sortie-du-territoire-depuis-le-1er-janvier-2013>

salutations